

Collecte et tri des déchets

Il y a encore une quinzaine d'années, il était d'usage d'emporter ses déchets de toutes sortes à la déchèterie municipale, accessible à tous et à toute heure. En 1990, une **collecte hebdomadaire** au porte à porte est mise en place,

puis un point de **collecte du verre**, en 1993,
et une **collecte annuelle d'encombrants**.

En 1994, une communauté de communes est créée, vers qui cette compétence est transférée.



Un **point d'apport volontaire (P.A.V.)** est alors installé, puis une **déchetterie** dans la commune voisine. Entre-temps, l'ancienne déchèterie, réhabilitée, devient un **dépôt d'inertes**, accessible sur demande.

Une **communication au plus près des habitants est régulièrement assurée** pour informer sur les quantités de déchets produits, par nature de collecte (ordures ménagères, déchets triés en P.A.V. ou déchetterie) avec les coûts induits, en rappelant constamment les consignes et les conséquences environnementales et économiques des gestes écoresponsables (ou inciviques). Avec 186 kilos par habitant de déchets non triés, la population se situe déjà dans les objectifs à moyen terme du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Le coût réel du service est intégralement répercuté aux usagers : (moins de 50 € par habitant).

Depuis le printemps 2004, des **kits de compostage** sont proposés à la population par la communauté de commune : ils peuvent diminuer le poids des poubelles de 29 % en supprimant les déchets fermentescibles.

Servant de village test au niveau de la communication dans la communauté, Drom se retrouve avec un **taux d'équipement de presque 15 %** en moins de deux ans (alors que le reste de la collectivité affiche moins de 8 %).



Désormais, la commune offre un kit de compostage pour chaque permis de construire concernant de l'habitat.

*(le kit de compostage se compose d'un composteur,
d'un bio-seau destiné à recevoir les déchets dans la maison
(il trouve facilement sa place sous l'évier)
et d'un guide du compostage).*

En juillet, 2004, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable proposait aux collectivités de promouvoir l'autocollant « **Stop pub** » avec un objectif d'équipement de 5 % des foyers.

Une distribution systématique et renouvelée, accompagnée d'explications précises, a permis d'équiper près de **la moitié des boîtes à lettres**, soit une économie annuelle d'environ 1,5 tonne de papier.



Alors qu'en une année, sur le territoire de la communauté de communes, **la collecte de papier a augmenté de 9 %**, elle **a baissé de 12 %**, dans le même temps, sur la commune de Drom.